

## PRESENTATION DU BUDGET INITIAL 2023

---

### *Rappel sur les modalités de présentation du budget*

Les règles de présentation des budgets des opérateurs de l'Etat que sont le Cnous et les Crous, établissements publics nationaux à caractère administratif, sont fixées par le **décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) et l'arrêté du 7 août 2015 relatif aux règles budgétaires des organismes (RRBO)**.

La circulaire de la direction du budget et de la direction générale des finances publiques n° DF- 2B2O-22-3269 du 26 juillet 2022 précise les modalités applicables pour l'exercice 2023, et rappelle notamment la création par la loi organique n° 2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques d'une **nouvelle catégorie de dépenses du budget de l'Etat, la subvention pour charges d'investissement (titre 5 - catégorie 53) sur laquelle s'imputeront à compter de la loi de finances pour 2023 les subventions versées par l'Etat pour le financement des opérations immobilières, antérieurement imputés en titre 7**.

### *Les dotations de l'Etat pour 2023*

**Le plafond d'emplois 2023 du réseau reste stable** par rapport à celui accordé en 2021, à **12 724 ETPT sous plafond** (la LFI 2023 ne fait plus mention des ETPT hors plafond à l'échelle du réseau). Le niveau d'ETPT consommés par le réseau poursuit sa progression, après la sous-consommation conjoncturelle observée en 2020 du fait de la crise sanitaire et la reprise amorcée en 2021 et nettement confirmée en 2022, en particulier depuis la rentrée. En 2023, l'augmentation de l'activité du réseau et l'ouverture de nouvelles structures tant en restauration qu'en hébergement se poursuivra, même si les difficultés de recrutement observées dans le secteur de l'hôtellerie-restauration auront nécessairement un effet dans le réseau.

Le plafond d'emplois est géré au niveau national. Le Cnous établit les autorisations d'emplois de chaque Crous dans le respect de ce plafond.

Le Cnous, en tant que tête de réseau, et afin de renforcer la qualité de ses actions au bénéfice de ce dernier, poursuit les recrutements engagés en 2022. Un transfert en gestion initialement prévu en 2022 sera effectué en cours d'exercice 2023<sup>1</sup>. A cela s'ajoute un redéploiement de 2 ETPT au bénéfice du réseau suite à la suppression des postes demeurés vacants depuis plusieurs années (agents en congés longue maladie ou longue durée) ainsi qu'à la suppression du service international et mécénat. Il est donc proposé au conseil d'administration une diminution de 3 ETPT du plafond d'emploi en BI.

Aussi, **le plafond d'emploi du Cnous s'ajuste à 162 ETPT en 2023**, pour une masse salariale de près de 15,3 M€, dont 3,3 M€ de part employeur du CAS Pensions.

---

<sup>1</sup> Une baisse de -1 ETPT du plafond d'emploi du Cnous (et 85.000 €), en raison d'un transfert de poste relevant originellement de l'OVE (Observatoire de la vie étudiante) à l'Université de Strasbourg avec le support afférent.

**En termes de crédits**, le montant global alloué au réseau, net de réserve, s'élève à **576,1 M€** en AE et **568,5 €** en CP, ainsi ventilés :

Subvention		2021 - Montants nets de réserve		2022 - Montants nets de réserve (hors gel 20 M€)		2023 - Montants nets de réserve (hors gel 20 M€)		Ecart entre 2023 et 2022	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Titre 6</b>	Aides spécifiques	46 828 800	46 828 800	46 828 800	46 828 800	46 341 000	46 341 000	- 487 800	- 487 800
<b>Titre 3</b>	SCSP	383 727 098	383 727 098	405 042 143	405 042 143	439 272 499	439 272 499	34 230 356	34 230 356
<b>Titre 5</b>	Subvention pour charges d'investissement	86 659 125	86 659 125	83 731 361	83 731 361	90 459 159	82 859 159	6 727 797	- 872 203
<b>Total</b>		<b>517 215 023</b>	<b>517 215 023</b>	<b>535 602 304</b>	<b>535 602 304</b>	<b>576 072 658</b>	<b>568 472 658</b>	<b>40 470 353</b>	<b>32 870 353</b>
<b>Total hors T6</b>		<b>470 386 223</b>	<b>470 386 223</b>	<b>488 773 504</b>	<b>488 773 504</b>	<b>529 731 658</b>	<b>522 131 658</b>	<b>40 958 153</b>	<b>33 358 153</b>

Les principales évolutions du montant de la subvention pour charges de service public (SCSP - titre 3), allouée au réseau entre 2022 et 2023 résultent<sup>2</sup> :

- du financement des mesures interministérielles en faveur des personnels, concernant également le réseau des Crous et intervenues en 2022 : hausse de la valeur du point fonction publique de 3,5 % (14,92 M€), revalorisation de la catégorie C (4,54 M€), revalorisation indemnitaire des personnels de catégorie A et B (2,29 M€), revitalisation à venir des Dapouos (2,69 M€), revalorisation du SMIC (2,56 M€), revalorisation des personnels des services sociaux et médecins de prévention (1,43 M€) et enfin amélioration du taux de promotion pour les personnels de catégorie B et C (0,2 M€) ;
- d'un financement supplémentaire au réseau des Crous dans le cadre du développement de son activité de restauration, tenant compte à la fois de la hausse du coût denrées, du fait de la mise en œuvre de la loi Egalim, ainsi que de l'ouverture de nouvelles structures afin de permettre à davantage d'étudiants d'accéder à la restauration universitaire (5M€)
- de la poursuite du repas social à 1 € pour les étudiants boursiers et les étudiants non boursiers précaires sur la durée de l'année universitaire 2022-2023, financé par une compensation du seul différentiel de 2,30 € pour un montant de 48,45 M€, soit une augmentation de 1 M€ par rapport à la dotation de la LFI 2022. Une partie de cette somme (20 M€) est gelée dans l'attente d'arbitrage sur la poursuite de la mesure à partir de la rentrée 2023.

Surtout, l'exercice 2023 est caractérisée par une nouvelle évolution dans les modalités de répartition des moyens alloués aux Crous. En effet, les nombreux effets de la crise sanitaire ayant empêché toute prise en compte des évolutions plus structurelles des actions des Crous, en 2021 et en 2022, le Cnous avait réparti la SCSP (hors mesures nouvelles, repas à 1 € et CAS Pensions) sur la base des indicateurs d'activité de 2019. Pour l'exercice 2023, le Cnous procède à la répartition des moyens aux Crous **sur la base des données d'exécution de l'exercice 2021, en simplifiant fortement les indicateurs jusqu'alors utilisés.**

Aussi, la répartition tient compte du nombre d'étudiants et de boursiers dans chacun des Crous, du besoin de financement de l'activité de restauration, et est ajusté pour tenir compte soit d'évolutions importantes intervenant déjà en 2022, soit de la situation financière spécifique du Crous. La part de la SCSP allouée

<sup>2</sup> Tous les montants inscrits ci-dessous s'entendent après déduction de la mise en réserve (crédits disponibles).

aux Crous en BI 2023 est donc, à périmètre constant, supérieure à celle attribuée initialement en BI 2022 (217,7 M€) et s'élève à **230<sup>3</sup> M€**. A ce montant, viennent s'ajouter 148 M€ de crédits répartis hors modèle (dont les crédits destinés au financement du CAS pensions), ce qui porte la part de la SCSP attribuée aux Crous à **378 M€**.

Ce montant sera abondé en cours d'exercice par le versement de crédits complémentaires au titre :

- de crédits destinés au financement de la mesure « repas à 1€ pour les étudiants boursiers et non boursiers en situation de précarité ». Le Cnous a en effet fait le choix de ne répartir en BI 2023 que 21 M€, afin de répartir le reliquat en BR (soit 7,4 M€) avec davantage de recul sur la fréquentation de la restauration dans chacun des Crous, et plus spécifiquement sur le nombre de repas à 1 € servis ;
- de crédits non répartis de l'ordre de 8 M€, que le Cnous a fait le choix de conserver en vue de la répartir ultérieurement dans l'année, selon la situation financière des Crous, notamment relevant de leurs équilibres (ou déséquilibres) structurels et des mesures prises en conséquence ;
- des mesures qui n'ont pas pu faire l'objet d'une répartition auprès des Crous, dans l'attente d'information sur leurs mise en œuvre (revalorisation des Dapous) ou de l'intervention réelle des dépenses dans les Crous (1,3 M€ sur les 5,3 M€ de hausse des crédits dédiés à la mission de restauration, solde de crédits au titre des protections périodiques).

Comme tous les ans, une enveloppe supplémentaire devrait être attribuée en cours de gestion par le MESR au titre des travaux d'accessibilité des structures des Crous aux personnes en situation de handicap.

S'agissant des **crédits de contractualisation (titre 5)**, le réseau des œuvres bénéficie d'une subvention globale pour l'année 2022 s'élevant à 90 459 159 € en autorisations d'engagement (AE) et 82 859 159 € en crédits de paiement (CP), après mise en réserve.

Il est proposé au conseil d'administration de les répartir intégralement lors de ce budget initial. S'assurant du meilleur usage de ces moyens importants, le Cnous procédera régulièrement à une actualisation de la consommation des crédits de contractualisation, au regard de l'avancée effective des projets mais aussi de l'obtention de moyens supplémentaires le cas échéant (contrats de plan État-Région non signés pour certains Crous).

Le Cnous conserve une fraction de cette subvention, afin de financer les dépenses d'investissement informatique du réseau. Pour mémoire, les crédits de contractualisation sont gérés en compte de tiers, la part Cnous étant inscrite dans le présent budget.

---

<sup>3</sup> Dont 5 M€ notifiés fin 2022.

## LES GRANDES ORIENTATIONS POUR 2023

---

Le budget 2023 du réseau des Crous s'inscrit dans les orientations stratégiques nationales, dans l'objectif toujours plus affirmé d'accompagner tous les étudiants, et en particulier les moins favorisés. Il s'inscrit dans le contexte de nouvelles orientations gouvernementales, qui ont fait de la vie étudiante une priorité pour le MESR, en témoignent en particulier la double concertation nationale et locale relative à la réforme des bourses sur critères sociaux et plus largement à la thématique de la vie étudiante, dans laquelle les Crous et le Cnous prendront toute leur part.

Cette priorité renouvelée en faveur de la vie étudiante s'inscrit en totale cohérence avec les objectifs majeurs fixés au réseau des Crous :

- permettre l'accès à l'enseignement supérieur à des étudiants de plus en plus nombreux ;
- soutenir, par tous les leviers d'action qui sont ceux du réseau (hébergement, restauration, bourses et aides, vie étudiante et de campus), la réussite des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur publics et privés.

La poursuite pour l'année universitaire 2022-2023, de la mise en œuvre du repas social à 1 € en faveur des étudiants boursiers et des étudiants non boursiers précaires, reflète la volonté de l'Etat, portée et soutenue par le réseau, de lutter contre la précarité étudiante, dans un environnement social et économique complexe. Avec plus de 20 millions de repas à 1 € servis en 2021, sans doute davantage encore en 2022, cette mesure plébiscitée par les étudiants concernés participe à l'attractivité sans cesse croissante de la restauration universitaire, après la période de crise sanitaire.

La hausse sensible de la fréquentation de la restauration depuis la rentrée 2022, l'ouverture de nouvelles structures en cette rentrée (près de 3 500 nouvelles places ouvertes en 2022), conjuguées aux surcoûts sur les denrées constatées par le réseau des Crous, y compris dans sa démarche de transition écologique visant à atteindre les objectifs ambitieux fixés par la loi Egalim ont ainsi conduit l'Etat à augmenter directement la subvention pour charge de service public (SCSP) allouée au réseau des Crous à sa mission de restauration, à hauteur de 5,3 M€. Ce soutien témoigne de toute l'importance accordée à la mission de restauration universitaire assurée par le réseau des Crous pour la réussite et l'égalité des chances des étudiants.

Par ailleurs, il convient de souligner le maintien de tous les dispositifs nés de la crise et portés par le réseau au service des étudiants : les référents en résidence, la mise à disposition de protections périodiques gratuites en résidences et dans certaines structures de restauration du réseau des Crous, et le renforcement des services sociaux des Crous, avec 40 postes supplémentaires pérennes financés, venant s'ajouter aux 30 postes créés en 2021-2022, soit au total 70 postes supplémentaires pérennes depuis le début de la crise, permettant de fait un renforcement significatif de l'accompagnement social des étudiants.

Au regard de cette ambition réaffirmée en faveur de la vie étudiante, le réseau des Crous, qui a largement démontré ces dernières années ses capacités d'adaptation et de modernisation, poursuit son développement concerté et adapté de ses activités, dans le cadre de relations partenariales actives avec les établissements d'enseignement supérieur, notamment à travers la gestion de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) et des projets qu'elle permet de financer, comme plus largement avec l'ensemble des acteurs susceptibles d'être en contact avec les étudiants (collectivités territoriales, opérateurs sociaux, secteur associatif...).

C'est dans ce cadre que le budget 2023 du Cnous se propose de poursuivre de manière volontariste les actions au long cours entamées depuis plusieurs années déjà, afin de mieux prendre en compte les attentes des étudiants et les évolutions du secteur de l'enseignement supérieur, soutenues par la professionnalisation des achats, de la gestion financière comme des ressources humaines, l'amélioration de ses performances par un contrôle de gestion renforcé, le lancement d'une démarche de pré-certification ainsi que le renforcement de son contrôle interne, pour garantir le meilleur niveau de maîtrise des risques financiers, particulièrement nécessaire à l'heure de l'entrée en vigueur de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics.

Le réseau, Cnous et Crous unis, poursuit l'harmonisation des modes de gestion et des procédures, afin de garantir l'équité de traitement des étudiants, tout en tenant compte à bon escient des spécificités des territoires, assure ses missions de partage et de diffusion des pratiques innovantes et renforce l'expertise du centre national au bénéfice des 26 établissements régionaux, y compris grâce à la mutualisation des compétences qui sont les leurs, comme c'est par exemple le cas dans le domaine de la transition écologique, avec la création d'une mission d'appui dédiée interne au réseau..

### **1. La gestion des aides aux étudiants et la qualité de service apporté aux étudiants**

Les aides directes aux étudiants gérées par les Crous relèvent de différents ministères (MESR, ministère de la culture, ministère de l'agriculture) et établissements (Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace - ISAE, Institut des Mines – Télécoms - IMT, Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique – GENES, Région Normandie). L'extension de ce périmètre (notamment auprès des établissements relevant du ministère de la Transition écologique et de la Défense) au cours des dernières années témoigne de l'efficacité des Crous en la matière.

Surtout, depuis plusieurs années, les Crous ont su faire face, à moyens constants, à la croissance du nombre de dossiers liée à la démographie étudiante et à la prise en charge de nouvelles aides (Aide à la mobilité Master, Aides aux apprenants de la Grande école du numérique, Aide à la mobilité Parcoursup). Encore en 2022, le réseau des Crous a assuré avec succès sa mobilisation pour assurer le versement d'aides exceptionnelles (aide exceptionnelle de rentrée) tout en poursuivant la modernisation de sa gestion des bourses et aides.

Si, la campagne du dossier social étudiant pour la rentrée universitaire 2022-2023 a connu une moindre réussite que l'année précédente, force est de constater que le renforcement continu de l'instruction des bourses et aides, annoncé lors du budget 2022, porte ses résultats dans les Crous, avec une hausse de 18 % du nombre de bénéficiaires d'un paiement anticipé de leur bourse au 31 août 2022, par rapport à 2021. Dans l'attente des conclusions de la concertation sur la réforme des bourses, le réseau poursuivra ses efforts en la matière afin d'assurer un service de la plus haute qualité aux étudiants, conformément aux engagements interministériels en la matière, à travers l'amélioration continue des procédures en ligne, mais aussi une attention renouvelée sur la réponse téléphonique et écrite aux étudiants, domaines faisant l'objet d'un engagement fort du Cnous. Et surtout, comme déjà signalé *supra*, fort de son expertise en la matière, le réseau des Crous contribuera bien sûr aux réflexions relatives à la réforme des bourses sur critères sociaux afin de proposer des mesures visant à simplifier au maximum les démarches des étudiants, et prendra toute sa part dans la mise en œuvre des évolutions qui seront arbitrées.

S'agissant des services sociaux, leur renforcement permettra d'améliorer sensiblement l'accompagnement social des étudiants les plus en difficulté, qu'il s'agisse ou non d'étudiants boursiers. Couplé à une simplification des procédures de demandes d'aides ponctuelles, ainsi qu'à une réduction des délais de

prise de rendez-vous, ces efforts permettront là encore d'améliorer l'action des services sociaux, notamment en dégagant du temps permettant la mise en place de nouvelles interventions visant les étudiants (démarches d'aller vers, accompagnement collectifs, approfondissement des partenariats nationaux et locaux...).

Enfin, le réseau a également poursuivi ses efforts dans la collecte et la répartition de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). La campagne 2021-2022 a ainsi pu se dérouler sans aucune difficulté, permettant une collecte nette totale d'environ 150 M€. Surtout, le réseau a poursuivi son engagement, en associant étroitement les étudiants, dans l'élaboration et le déploiement de nouvelles actions rendues possibles par les moyens supplémentaires résultant de la CVEC. En 2022, de nouveaux projets portés par le réseau au profit des étudiants dans le cadre de la CVEC ont ainsi pu être engagés et, pour l'année à venir, conformément aux orientations déjà formulées et exposées en commission vie étudiante et transition écologique du conseil d'administration, les Crous poursuivront le développement de nouvelles actions, en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur de leur territoire, pour améliorer la vie étudiante dans leurs structures (en particulier les résidences), et au bénéfice des étudiants inscrits dans des établissements qui ne sont pas affectataires de la CVEC.

## 2. Une politique d'investissement soutenue dans les résidences et les restaurants universitaires

La politique d'investissement menée depuis plusieurs années a, cette année encore, été l'objet de nombreuses perturbations. Si le retour à la pleine activité est bien réel, amplifié par le soutien conséquent obtenu par le réseau au titre du plan de relance, le secteur du logement se trouve particulièrement sous tension, du fait d'une forte demande comme de nombreuses difficultés d'approvisionnement, susceptibles d'entraîner retards et surcoûts sur les chantiers lancés. Parallèlement, les prochains CPER permettent le lancement de nouveaux projets, mais avec un soutien financier global d'une ampleur qu'il reste à confirmer, d'autant que les résultats définitifs ne sont pas tous connus.

Dans ce contexte particulier, le réseau des Crous poursuivra de manière volontariste la **réhabilitation des résidences traditionnelles** et la **construction de résidences nouvelles** dans les zones tendues.

L'objectif de réhabiliter les résidences traditionnelles demeure assurément la première des priorités du Cnous s'agissant du logement étudiant. L'annexe dédiée recense l'ensemble des projets financés, qu'il s'agisse de projets déjà en cours ou à venir au cours de cet exercice, témoignant de l'ampleur des efforts, d'ailleurs portés quasi exclusivement par l'État (contractualisation et plan de relance) et la mobilisation des ressources propres des Crous (dont l'emprunt). Ainsi, plus de 40 M€ (en AE) seront consacrés en 2023 à la réhabilitation de logements en résidence, soit 44 % des crédits disponibles. Les réhabilitations en cours s'inscrivent aussi désormais dans les objectifs de transition écologique du réseau, avec une attention croissante accordée à la qualité de la rénovation thermique et à la sobriété du bâti et pourront s'inspirer des travaux menés dans le cadre de la chaire portée par le Cnous et l'ENSAD. ....

Pour ce qui est des opérations de construction, le réseau souhaite, avec les leviers dont il dispose, mais aussi en recherchant des solutions innovantes, tant du point de vue juridique que du point de vue économique, participer pleinement à l'effort national afin *a minima* de maintenir, et si possible d'améliorer, le pourcentage d'étudiants logés, notamment dans les métropoles particulièrement attractives et dans lesquelles les loyers sont les plus élevés. Pour 2023, 19 % des crédits de contractualisation engagés le sont dans la construction de nouveaux logements.

**En matière de restauration**, la politique d'investissement vise également à répondre aux contraintes et aux attentes des étudiants. Les nouvelles structures de restauration qui sont construites ou réhabilitées sont non seulement mieux adaptées aux besoins des étudiants mais aussi plus solides économiquement. Au global, le Cnous consacre 23 % des crédits de contractualisation à la restauration (réhabilitation et construction).

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de transition écologique du réseau des Crous, ces travaux s'accompagnent systématiquement de mesures de réduction de la consommation énergétique avec notamment l'installation d'équipements de restauration économes en fluides.

Enfin, les développements de solutions de vente à emporter de type *click and collect* sont poursuivis afin de contribuer à limiter les temps d'attente.

### **3. Un renforcement du pilotage et un soutien à la qualité de vie au travail**

S'agissant du Cnous comme de chacun des Crous, le réseau poursuit la dynamique engagée depuis déjà quatre ans afin de renforcer les services centraux pour qu'ils soient mieux à même d'assurer le pilotage des fonctions métiers et par là de veiller aux équilibres financiers et économiques déterminant la capacité à développer de nouvelles actions au bénéfice des étudiants, comme de s'assurer du respect à la norme et de la réactivité attendue dans le service apporté aux étudiants ainsi qu'aux personnels.

Cette exigence d'amélioration continue de la gestion financière et comptable, des ressources humaines et des capacités de pilotage s'inscrit dans un contexte doublement renouvelé, du fait de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics d'une part, comme des attentes légitimement croissantes formulées par l'ensemble des autorités de tutelles du Cnous d'autre part. A l'approche de la signature d'un contrat d'objectifs et de performance entre l'Etat et le réseau des Crous, l'amélioration de la qualité de la donnée, permise en particulier par la modernisation numérique du réseau et le renforcement des capacités de pilotage, obtenu grâce à des capacités d'actions du Cnous renforcées (notamment en effectifs), constituent les meilleures garanties quant au bon usage des moyens alloués au réseau. La qualité des travaux produits en la matière au cours des années écoulées (analyse des budgets et des comptes financiers, amélioration du suivi des emplois et de la masse salariale, *reporting* automatisé croissant sur les différents champs d'activité du réseau grâce au développement de nouveaux infocentres...) témoigne de tout l'engagement collectif mis dans l'atteinte de cet objectif.

Le deuxième axe stratégique majeur réside dans la multiplicité des actions destinées à soutenir la qualité de vie au travail, qu'il s'agisse de présentiel ou de télétravail, comme à lutter contre toute violence ou discrimination, dans un souci affirmé d'égalité et de respect des agents et des étudiants. Là encore, l'engagement de tout le réseau dans cette démarche, dont la déclinaison du plan d'action égalité femmes-hommes ministériel à l'échelle de chaque établissement constitue un exemple emblématique, est réel et s'affirmera encore davantage en 2023.

**Remarque préalable :** les dispositifs d'intervention pris en charge pour le compte de l'Etat et financés par ce dernier, ainsi que les aides gérées pour le compte de fondations sont suivis et comptabilisés en compte de tiers, c'est-à-dire en compte de classe 4, hors budget.

### 1. Présentation du budget

Le budget du Cnous soumis au vote du conseil d'administration comporte plusieurs états :

- des tableaux d'autorisations budgétaires, en autorisations d'emplois (ETPT), autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP), établis en comptabilité budgétaire. La comptabilité budgétaire est une comptabilité de caisse : les recettes sont comptabilisées lors du rapprochement du titre de recette avec la somme encaissée et les dépenses lors du décaissement de la charge due ;
- un tableau d'équilibre financier retraçant la situation de la trésorerie telle qu'elle résulte du solde budgétaire et des opérations de trésorerie ;
- un compte de résultat prévisionnel et un tableau de financement des investissements, en comptabilité générale (droits constatés), qui retracent l'évolution de la situation patrimoniale de l'établissement (fonds de roulement, trésorerie).

#### a. Les autorisations budgétaires

Le budget 2023 du Cnous est arrêté en dépenses pour un montant de **428,8 M€ en AE** et de **430,9 M€ en CP** (dépenses décaissables prévisionnelles), et pour un montant de **428 M€** de recettes prévisionnelles, soit un solde budgétaire négatif de **2,9 M€**. Ce solde budgétaire positif comprend les cotisations CDA notamment<sup>4</sup>, mais aussi les frais de gestion des bourses du ministère de la Culture. Ce solde ne comprend pas à date le prélèvement sur le fonds de roulement qui sera effectué en BR1 2023, afin d'inscrire des dépenses financées par des subventions prévues en BR4 2022 (Dinum 52 500 € et MESR 15 000 €). Par ailleurs, seules les dépenses réalisées au titre de la redistribution, aux adhérents de la centrale d'achats, des RFA collectées en 2018 et désormais libérables (1 M€) figurent en BI. Ces crédits s'imputent sur le fonds de roulement du Cnous, mais ce prélèvement est masqué par la collecte de la tranche 2022 inscrite en recette en BI pour 2,1 M€.

Les dépenses se ventilent entre une part exécutée par le Cnous pour **28,7 M€** en AE et **30,8 M€** en CP, dont **3,3 M€** au titre de la part employeur de la cotisation au CAS pensions, et une part répartie dans les Crous pour **400,1 M€** en AE comme en CP (la progression de la part répartie dans les Crous résulte notamment du financement des mesures salariales interministérielles en faveur des personnels).

Comme indiqué *supra*, l'essentiel des variations par rapport au budget 2022 s'expliquent par le financement des mesures nouvelles, minoré par le gel de

---

<sup>4</sup> A noter, en BI 2023, le montant en recettes et en dépenses des crédits de remises de fin d'année, figurent sur le budget du Cnous. Le montant des versements ne figure pas dans la rubrique « fonctionnement, gestion du réseau » qui ne comprend que la quote-part de la SCSP allouée au réseau.

20 M€ de la dotation allouée au titre du repas à 1 € à date dans l'attente d'arbitrages sur la reconduction de la mesure à la rentrée 2023/2024.

Les dépenses inscrites au budget intègrent également la part de la subvention pour charges d'investissement (titre 5 – SCI) attribuée au Cnous. Celle-ci s'élève pour 2022 à **4 M€ en AE et 4,6 M€ en CP**.

### Autorisations budgétaires

#### POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEPENSES								RECETTES					
	Montants Compte financier 2021		Montants BR4 2022		Montants BI 2023		Ecart entre le BI 2023 et le BR4 2022		Montants Compte financier 2021	Montants BR4 2022	Montants BI 2023	Ecart entre le BI 2023 et le BR4 2022	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP					
<b>Personnel</b>	<b>93 634 755</b>	<b>93 634 755</b>	<b>14 292 642</b>	<b>14 292 642</b>	<b>15 334 524</b>	<b>15 334 524</b>	<b>1 041 882</b>	<b>1 041 882</b>	<b>423 595 554</b>	<b>435 285 267</b>	<b>423 408 870</b>	<b>- 11 876 397</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	73 079 531	73 079 531	3 007 007	3 007 007	3 285 407	3 285 407	278 400	278 400	419 020 831	431 147 304	419 272 499	- 11 874 805	Subvention pour charges de service public
										440 250	-	- 440 250	Autres financements de l'Etat
													Fiscalité affectée
<b>Fonctionnement</b>	<b>316 169 655</b>	<b>313 800 361</b>	<b>415 770 066</b>	<b>416 243 386</b>	<b>409 531 084</b>	<b>410 991 857</b>	<b>- 6 238 982</b>	<b>- 5 251 529</b>	60 760	311 437	260 000	- 51 437	Autres financements publics
Gestion du Cnous	9 070 094	6 700 800	9 946 384	10 419 704	9 432 010	10 892 783	- 514 374	473 079	4 513 963	3 386 276	3 876 371	- 490 095	Recettes propres
Gestion du Réseau	307 099 561	307 099 561	405 823 682	405 823 682	400 099 074	400 099 074	- 5 724 608	- 5 724 608					
<b>Intervention</b>	-	-											
<b>Investissement</b>	<b>3 322 514</b>	<b>2 458 636</b>	<b>2 388 610</b>	<b>3 288 610</b>	3 960 351	4 569 351	1 571 741	1 280 741					
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>413 126 924</b>	<b>409 893 752</b>	<b>432 451 318</b>	<b>433 824 638</b>	<b>428 825 959</b>	<b>430 895 732</b>	<b>- 3 625 359</b>	<b>- 2 928 906</b>	<b>427 260 767</b>	<b>439 101 236</b>	<b>427 978 221</b>	<b>- 11 123 015</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>17 367 015</b>		<b>5 276 598</b>			-					<b>2 917 511</b>		<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

### b. Les opérations au nom et pour le compte de tiers

Les opérations au nom et pour le compte de tiers comprennent les subventions pour charges d'investissement<sup>5</sup> versées aux Crous ainsi que les dispositifs d'intervention transparents. Il s'agit des versements reçus de l'Etat qui ont vocation à être redistribués par l'établissement, ce dernier n'étant pas le bénéficiaire

<sup>5</sup> Depuis le BI 2022, la mise en réserve n'est plus supportée exclusivement par le T7, mais, au prorata des ressources, y compris sur la SCSP. En 2023, la dotation en AE allouée au réseau est réévaluée à son niveau antérieur à 2022 ; le montant en CP diffère de 8 M€.

final de ce transfert.

***Les aides directes aux étudiants attribuées par les établissements du réseau relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du ministère de la culture.***

*Nota bene* : depuis la rentrée universitaire de septembre 2019, les bourses et aides du ministère de l'agriculture ne transitent plus par le Cnous mais sont directement délégués aux Crous.

- Pour le **MESR**, les aides directes (nettes de réserve) concernent :
  - Les **aides spécifiques**, pour un montant prévisionnel de **46,3 M€** ;
  - **L'aide à la mobilité Parcours Sup**, pour un montant prévisionnel de **9,5 M€** ;
  - **L'aide à la mobilité Master (AMM)**, pour un montant prévisionnel de **6,8 M€** ;
  - Les aides de la **Grande Ecole du Numérique (GEN)**, pour un montant prévisionnel de **2,3 M€**.
- Pour le ministère de la culture et pour un montant de 34,9 M€ :
  - Les aides directes s'élèvent à un montant prévisionnel de 34 M€.
  - Les aides spécifiques annuelles, pour un montant prévisionnel de 750 000€ ;
  - L'aide à la mobilité Master (AMM), pour un montant prévisionnel de 60 000€ ;
- Les **bourses IMT et GENES**, pour un montant prévisionnel respectif à hauteur de **5,6 M€** et **0,8 M€**.

***Les subventions pour charges d'investissement destinées aux Crous***

Le montant des subventions destinés aux investissements du réseau s'élève à **90,5 M€**, nets de réserves en AE et **82,9 M€** en CP.

La part destinée aux Crous est gérée en compte de tiers pour un montant de **86,5 M€** nets de réserve en AE et **78,3 M€** nets de réserve en CP.

Le montant destiné au Cnous, d'un montant de **4,6 M€**, nets de réserve, est comptabilisé dans les autorisations budgétaires.

Les recettes s'élèvent à **428 M€**. Elles se décomposent en :

- Recettes globalisées pour **423,4 M€** intégrant :
  - la subvention pour charges de service public du réseau allouée par le **ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche (MESR)**, pour **419,3 M€** ;
  - les moyens alloués par les autres partenaires pour **0,26 M€** : Campus France, Erasmus + ;
  - les recettes propres pour **3,9 M€** provenant de la facturation des frais de gestion des aides directes, des recettes de la centrale d'achats des Crous, des remises de fin d'année obtenues par cette dernière, ainsi que de la facturation de la quote-part des charges de l'immeuble de

Vanves géré par le Cnous aux autres co-occupants.

- Recettes fléchées : subvention pour charges d'investissement attribuée au Cnous pour **4,6 M€**.

### c. Le budget en droits constatés

Le **compte de résultat prévisionnel** présente un résultat patrimonial déficitaire de **4,1 M€**.

#### Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte financier 2021	Montants BR4 2022	Montants BI 2023	Ecarts entre le BI 2023 et le BR4 2022	PRODUITS	Montants Compte financier 2021	Montants BR4 2022	Montants BI 2023	Ecarts entre le BI 2023 et le BR4 2022
Personnel	93 331 203	13 968 969	14 992 524	1 023 555	Subventions de l'Etat	419 020 831	431 147 304	419 272 499	-11 874 805
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	73 079 531	3 007 007	3 285 407	278 400	Fiscalité affectée				0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	318 472 006	420 924 270	415 770 089	-5 154 181	Autres subventions	1 200 945	1 279 046	260 000	-1 019 046
Intervention (le cas échéant)	575 953			0	Autres produits	7 805 310	6 544 492	7 115 981	571 489
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>412 379 162</b>	<b>434 893 239</b>	<b>430 762 613</b>	<b>-4 130 626</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>428 027 086</b>	<b>438 970 842</b>	<b>426 648 480</b>	<b>-12 322 362</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>15 647 924</b>	<b>4 077 603</b>	<b>0</b>	<b>-4 077 603</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 114 133</b>	<b>4 114 133</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>428 027 086</b>	<b>438 970 842</b>	<b>430 762 613</b>	<b>-8 208 229</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>428 027 086</b>	<b>438 970 842</b>	<b>430 762 613</b>	<b>-8 208 229</b>

\* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Une insuffisance d'autofinancement est constatée pour **4,1 M€**. Il en résulte une dégradation du **fonds de roulement** d'un montant de **4,1 M€**.

### d. Equilibre financier

La variation à la baisse du solde de la trésorerie provient du solde budgétaire négatif de l'exercice de **2,9 M€** (2 917K€), mais aussi de la progression du montant des crédits d'investissement gérés en compte de tiers<sup>6</sup>

Les opérations pour compte de tiers, hors investissement, sont, par hypothèse, équilibrées de manière infra-annuelle : les sommes reçues des différents ministères et autres partenaires sont reversées aux Crous sans délai.

<sup>6</sup> Depuis le BI 2022, la mise en réserve n'est plus supportée exclusivement par les dotations en fonds propres (T7)/subventions d'investissement (T5), mais au prorata des ressources, y compris sur la SCSP. En 2023, le montant d'AE alloué au réseau est réévalué à son niveau antérieur à 2022 ; le montant en CP est inférieur de 8 M€.

**TABLEAU 4**  
**Equilibre financier**

**POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

BESOINS					FINANCEMENTS				
	Montants Compte financier 2021	Montants BR4 2022	Montants BI 2023	Ecarts entre le BI 2023 et le BR4 2022	Montants Compte financier 2021	Montants BR4 2022	Montants BI 2023	Ecarts entre le BI 2023 et le BR4 2022	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	-	2 917 511	2 917 511	17 367 015	5 276 598	-	- 5 276 598	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)		1 500 000	-	- 1 500 000		300 000	-	- 300 000	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	197 310 553	188 918 331	193 464 214	4 545 883	207 788 585	187 836 531	185 255 214	- 2 581 317	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	6 479 472	8 849 703	8 739 703	- 110 000	6 352 056	8 849 703	8 739 703	- 110 000	Autres encaissements non budgétaires (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>203 790 025</b>	<b>199 268 034</b>	<b>205 121 428</b>	<b>5 853 394</b>	<b>231 507 656</b>	<b>202 262 832</b>	<b>193 994 917</b>	<b>- 8 267 915</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)</b>	<b>27 717 631</b>	<b>2 994 798</b>	<b>-</b>	<b>- 2 994 798</b>			<b>11 126 511</b>	<b>11 126 511</b>	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)</b>
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	879 154	-	-	-			-	-	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	26 838 477	2 994 798	-	- 2 994 798		-	11 126 511	11 126 511	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>231 507 656</b>	<b>202 262 832</b>	<b>205 121 428</b>	<b>2 858 596</b>	<b>231 507 656</b>	<b>202 262 832</b>	<b>205 121 428</b>	<b>2 858 596</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"  
(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"  
(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**e. Trésorerie**

Le niveau initial du solde de la trésorerie du Cnous, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, s'établirait à **120,7 M€**. Le budget 2023 entraîne une variation négative de ce solde de **11,1 M€**, ce qui le conduirait au 31 décembre 2023 à un niveau de **109,6 M€**.

Ce niveau de trésorerie est justifié par des sommes déjà gagées :

- les sommes destinées au financement des projets d'investissement du réseau conformément à la répartition des dotations en fonds propres votée par le conseil d'administration antérieurement à 2023, mais qui ont subi les retards et décalages inhérents à la vie des opérations immobilières. A titre indicatif, elles représentaient près de 89,8 M€ au compte financier 2021 ;

- pour 0,3 M€, le solde du versement initial effectué par l'Etat au titre du fonds de garantie du dispositif de caution locative étudiante (CLE). Les reversements effectués au profit de la caisse des dépôts et consignation et des collectivités ayant été réalisés en 2022, pour un montant de 0,9 M€.

**f. L'appréciation de la soutenabilité budgétaire**

Le fonds de roulement comptable au compte financier 2021 s'élevait à **9 M€** après avoir défalqué l'ensemble des provisions inscrites au bilan.

Le fonds de roulement a augmenté en BR4 2022. Il devrait s'élever à **26,5 M€** et sera minoré d'environ 4,1 M€ en BI 2023 (22,4 M€).

**La situation financière du Cnous demeure ainsi soutenable, et il est en capacité de venir accompagner les Crous rencontrant des difficultés financières.**

## 2. Subventions allouées par le MESR sur le programme 231

Répartition par Actions (en K€)		2020		2021		2022		2023		évolution 2023/2022			
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	%	CP	%
<b>Aides directes</b>													
Action 1	Masse salariale	28 947	28 947	28 947	28 947	30 295	30 295	34 623	34 623	4 327	14%	4 327	14%
	Fonctionnement	220	220	220	220	211	211	209	209	- 2	-1%	2	-1%
	Aides spécifiques	48 780	48 780	46 829	46 829	46 829	46 829	46 341	46 341	- 488	-1%	488	-1%
<b>total Action 1</b>		<b>77 947</b>	<b>77 947</b>	<b>75 996</b>	<b>75 996</b>	<b>77 335</b>	<b>77 335</b>	<b>81 173</b>	<b>81 173</b>	<b>3 837</b>	<b>5%</b>	<b>3 837</b>	<b>5%</b>
<b>Aides indirectes</b>													
Action 2	Masse salariale	185 462	185 462	190 896	190 896	200 837	200 837	219 018	219 018	18 182	9%	18 182	9%
	Fonctionnement	1 780	1 780	61 930	61 930	61 373	61 373	67 241	67 241	5 868	10%	5 868	10%
	Subvention pour charges d'investissement	86 749	86 749	84 133	84 133	81 205	81 205	87 959	80 359	6 754	8%	846	-1%
	Accessibilité								-	-			
<b>total Action 2</b>		<b>273 991</b>	<b>273 991</b>	<b>336 959</b>	<b>336 959</b>	<b>343 415</b>	<b>343 415</b>	<b>374 218</b>	<b>366 618</b>	<b>30 804</b>	<b>9%</b>	<b>23 204</b>	<b>7%</b>
<b>Aides médicales et socio éducatives</b>													
Action 3	Masse salariale	2 087	2 087	2 087	2 087	6 156	6 156	6 074	6 074	- 82	-1%	82	-1%
	Fonctionnement	1 390	1 390	1 390	1 390	9 014	9 014	8 921	8 921	- 94	-1%	94	-1%
<b>total Action 3</b>		<b>3 477</b>	<b>3 477</b>	<b>3 477</b>	<b>3 477</b>	<b>15 170</b>	<b>15 170</b>	<b>14 994</b>	<b>14 994</b>	<b>- 176</b>	<b>0</b>	<b>176</b>	<b>-5%</b>
<b>Pilotage et animation du programme</b>													
Action 4	Masse salariale	84 337	84 337	80 837	80 837	80 433	80 433	86 639	86 639	6 206	8%	6 206	8%
	Fonctionnement	13 920	13 920	17 420	17 420	16 723	16 723	16 549	16 549	- 174	-1%	174	-1%
	Subvention pour charges d'investissement	2 465	2 465	2 526	2 526	2 526	2 526	2 500	2 500	- 26	-1%	26	-1%
<b>total Action 4</b>		<b>100 722</b>	<b>100 722</b>	<b>100 783</b>	<b>100 783</b>	<b>99 682</b>	<b>99 682</b>	<b>105 687</b>	<b>105 687</b>	<b>6 005</b>	<b>6%</b>	<b>6 005</b>	<b>6%</b>
<b>Total des subventions allouées au réseau</b>		<b>456 138</b>	<b>456 138</b>	<b>517 215</b>	<b>517 215</b>	<b>535 602</b>	<b>535 602</b>	<b>576 073</b>	<b>568 473</b>	<b>18 387</b>	<b>4%</b>	<b>18 387</b>	<b>4%</b>
<b>Titre 3 - Fonctionnement</b>		<b>318 143</b>	<b>318 143</b>	<b>383 727</b>	<b>383 727</b>	<b>405 042</b>	<b>405 042</b>	<b>439 272</b>	<b>439 272</b>	<b>34 230</b>	<b>8%</b>	<b>34 230</b>	<b>8%</b>
<b>Titre 5 - Subvention pour charges d'investissement</b>		<b>89 215</b>	<b>89 215</b>	<b>86 659</b>	<b>86 659</b>	<b>83 731</b>	<b>83 731</b>	<b>90 459</b>	<b>82 859</b>	<b>6 728</b>	<b>8%</b>	<b>872</b>	<b>-1%</b>
<b>Total titre 3 et titre 5</b>		<b>407 358</b>	<b>407 358</b>	<b>470 386</b>	<b>470 386</b>	<b>488 774</b>	<b>488 774</b>	<b>529 732</b>	<b>522 132</b>	<b>40 958</b>	<b>8%</b>	<b>33 358</b>	<b>6%</b>
<b>Titre 6 - intervention</b>		<b>48 780</b>	<b>48 780</b>	<b>46 829</b>	<b>46 829</b>	<b>46 829</b>	<b>46 829</b>	<b>46 341</b>	<b>46 341</b>	<b>- 488</b>	<b>-1%</b>	<b>488</b>	<b>-1%</b>

## ACTION 1 : LES AIDES DIRECTES

---

Le montant budgété en LFI 2023 de l'action 1 « aides directes » s'élève à 30 295 K€ en AE et CP et correspond à la rémunération des personnels administratifs des Crous affectés à la gestion des aides directes aux étudiants et au fonctionnement des services financés par la subvention pour charges de service public du MESRI.

- **Les aides spécifiques (allocation annuelle, aides ponctuelles, 46,34 M€)**

Les aides ponctuelles sont attribuées aux étudiants pour faire face à des difficultés financières urgentes et passagères, après instruction par les services sociaux et examen en commission d'aides sociales. Pour 2023 et au regard des dispositions prévues dans le projet de lois de finances, le Cnous inscrit au budget au total 46,8 M€ de crédits au titre des aides spécifiques. Pour simplifier les démarches des étudiants précaires, le Cnous a développé la demande d'aide ponctuelle dématérialisée (DAE) et généralisé à la rentrée 2020-2021 la demande en ligne de repas à 1 € pour les étudiants précaires.

L'application Saga, utilisée par les services sociaux fait l'objet d'une réflexion et d'un travail de concertation avec les Crous en vue de son remplacement à moyen terme. L'objectif est en effet de faire évoluer le périmètre fonctionnel de cette application, de réaliser des modifications qui lui permettent d'être à l'état de l'art technologique afin d'assurer un meilleur *reporting* et suivi des aides, en corrélation avec l'application de prise de rendez-vous tenant compte des organisations par secteurs en vigueur dans les Crous (voir également *infra*).

- **L'aide à la mobilité Parcoursup (9,5 M€)**

L'aide à la mobilité Parcoursup (AMP), créée à la rentrée 2018, concerne les bacheliers, boursiers de l'enseignement scolaire et qui ont fait un choix de mobilité dans leurs vœux dans Parcoursup. Conformément aux dispositions prévues par le PLF 2022, le Cnous inscrit à son budget (en compte de tiers) des crédits à hauteur de 9,6 M€.

- **L'aide à la mobilité master (6,8 M€)**

Créée à la rentrée universitaire 2017, l'aide à la mobilité master (AMM) a pour objectif de faciliter la mobilité géographique des étudiants boursiers titulaires du diplôme national de licence et inscrits en première année de master, dans une région académique différente de celle dans laquelle ils ont obtenu leur licence. En 2021, 6 876 étudiants avaient bénéficié de cette aide, pour un montant total de 6,4 M€.

- **Les bourses du ministère de la culture (34 M€)**

Le réseau prend en charge, depuis la rentrée universitaire 2010, l'instruction des dossiers et le paiement des bourses des étudiants inscrits dans toutes les écoles relevant du ministère de la culture.

- **Les aides spécifiques (allocation annuelle) du ministère de la culture (750 000€)**

Depuis la rentrée 2021, le réseau des Crous assure l'instruction des demandes d'aides annuelles pour les étudiants relevant du ministère de la culture. Des crédits dédiés sont alloués aux Crous.

- **L'aide à la mobilité master du ministère de la culture (60 000€)**

A compter janvier 2023, le réseau des Crous assurera l'instruction des demandes d'aides à la mobilité master pour les formations relevant du ministère de la culture.

- **Les bourses de la Grande École du numérique (2,3 M€)**

La Grande École du numérique (GEN), constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public, labellise sur le territoire national des formations courtes et qualifiantes, en préparant aux métiers du numérique afin de permettre aux apprenants de la GEN d'acquérir un socle professionnalisant de compétences numériques susceptibles d'offrir des débouchés. Les aides qui peuvent être accordées aux apprenants de la GEN ne disposant par ailleurs pas d'aides au titre de la formation et de l'insertion professionnelle sont attribuées par le réseau des Crous, selon les mêmes modalités que pour les bourses sur critères sociaux.

- **Les dons et legs : 300 000 €**

Une enveloppe prévisionnelle de 300 000 € inscrite en opération pour compte de tiers correspond par ailleurs aux bourses de la fondation privée Giveka.

A noter pour mémoire enfin que les bourses du ministère de l'agriculture sont, depuis 2020, directement versées aux Crous.

## ACTION 2 : LES AIDES INDIRECTES

---

### 1. L'hébergement

L'objectif de la politique du logement étudiant menée par le MESR est de permettre au plus grand nombre d'étudiants qui en font la demande d'accéder à un hébergement de qualité à un moindre coût, en répondant en priorité aux étudiants boursiers, en particulier des échelons les plus élevés.

Afin de soutenir la réalisation de cet objectif, le réseau des Crous s'engage dans l'amélioration des conditions de confort et de la qualité des services proposés aux étudiants, tout en veillant à améliorer le taux d'occupation physique et financier du parc de logements. Le réseau est en effet attentif à l'équilibre économique de l'activité, en s'adaptant à l'évolution des rythmes universitaires et en diversifiant les publics accueillis (apprentis et alternants, étudiants en stage, chercheurs, doctorants).

**En ce qui concerne les investissements**, le réseau est fortement mobilisé afin de poursuivre les réhabilitations ainsi que l'extension du parc de logements étudiants dans le cadre de la politique gouvernementale, volontariste dans ce domaine. Ainsi, le réseau a déposé de nombreux projets dans le cadre du plan de relance mais aussi du CPER 15 et des plans de résilience 1 et 2, afin d'obtenir des financements lui permettant de conduire de nouveaux projets destinés à améliorer la qualité, notamment énergétique, des bâtiments dont il est propriétaire, mais aussi d'augmenter le parc de logements destinés aux étudiants.

La construction de nouveaux logements est ciblée sur les académies où la tension constatée est la plus forte : Ile-de-France, Nouvelle Aquitaine, Provence-Alpes-Côte-D'azur, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts de France.

En BI 2023, 60 M€ d'autorisations d'engagement et 43 M€ de crédits de paiement sont destinés à l'hébergement, notamment en raison du fait que le plan de relance permet de financer, en 2022 et 2023 une large partie des projets de réhabilitation engagés.

L'année 2023 verra par ailleurs se poursuivre les actions engagées au titre de la stratégie du réseau des Crous en matière d'hébergement via deux axes privilégiés : le soutien à la recherche et à **l'innovation axée sur l'usager et au service des étudiants logés** et la réflexion opérationnelle autour de **montages innovants en projets immobiliers** pour soutenir par de multiples leviers l'effort gouvernemental en faveur du logement étudiant.

**La chaire « Mutations des vies étudiantes », initiée en mai 2019 en partenariat avec l'ENSAD**, dirigée par les designers Agathe Chiron et Jean-Sébastien Lagrange, assistés d'une Docteure architecte Marion Serre, poursuivra ses expérimentations sur la personnalisation des espaces « privés » et l'amélioration fonctionnelle des espaces collectifs (cuisines, salles de travail). Après le campus de Cachan (Crous de Créteil), c'est la résidence Saint-Jacques (Crous de Paris) qui accueille les expérimentations *in vivo* de la Chaire dans le cadre d'un programme global de recherche qui durera jusqu'en 2023. Des manifestations (expositions, événements) et des publications permettront de diffuser les résultats au bénéfice du réseau tout entier. Les Crous volontaires pourront par ailleurs solliciter la chaire pour une déclinaison des principes et recommandations esquissés, dans le cadre des projets de réhabilitation et de

construction restant à mener. Pour ce faire, une dotation de **125 000 €** est prévue pour l'année 2023.

L'autre axe structurant pour 2023 réside dans la **poursuite des travaux sur le logement étudiant du futur**. Les consultations envisagées en 2022 ont été reportées en raison du contexte de tension sur les prix et les approvisionnements. L'ambition est de faire construire, après consultation d'un panel d'étudiants, d'architectes, de designers et de spécialistes un module préfabriqué en trois dimensions comprenant toutes les innovations possibles actuellement : bas carbone, passif du point de vue énergétique, domotisé, éventuellement déplaçable et/ou démontable et avec une hauteur sous plafond supérieure à ce qui peut être effectué actuellement pour penser le logement en volume et non uniquement en surface. Ce projet s'inscrit ainsi dans l'esprit des *Tiny Houses*, dans une logique *brique de lego* qui pourrait ensuite être répliquée pour composer des immeubles entiers. Il pourrait ensuite faire l'objet d'une exposition provisoire sur des sites bien choisis et sur le parking de Vanves.

Par ailleurs, la **démarche marketing interne** qui vise une amélioration significative de l'image du réseau et du bien-vivre en résidence universitaire fera un focus sur l'animation des résidences et la qualité de service aux usagers.

Les projets d'investissement pour l'année 2023 sont ainsi synthétisés :

Type	AE		CP	
	En €	En %	En €	En %
Hébergement réhabilitation	40 203 458	44,4%	28 829 603	34,8%
Hébergement construction	17 182 500	19,0%	16 908 500	20,4%
Restauration création	10 957 800	12,1%	5 001 881	6,0%
Restauration rénovation	10 657 050	11,8%	21 960 600	26,5%
Informatique	6 104 351	6,8%	6 713 351	8,1%
Projet mixte Hébergement et Restauration	3 960 000	4,4%	2 051 224	2,5%
Maintenance	172 000	0,2%	172 000	0,2%
Divers	622 000	0,7%	622 000	0,8%
Accueil	600 000	0,7%	600 000	0,7%
<b>TOTAL</b>	<b>90 459 159</b>		<b>82 859 159</b>	

## 2. La restauration et les achats

L'année universitaire 2021-2022 a retrouvé un cours quasi normal après deux années fortement perturbées par la COVID.

La rentrée universitaire 2022 est marquée par une activité en très forte hausse, de 15 à 30 % suivant les Crous, portée par le succès du repas à 1€ pour les étudiants boursiers et précaires, le gel du repas social à 3,30 € et l'attractivité de l'offre proposée. Le contexte de crise internationale perturbe cependant fortement les approvisionnements avec de très nombreuses ruptures inopinées nécessitant des capacités d'adaptation et une réactivité de tous les jours afin de modifier les menus en fonctions des livraisons effectives. Par ailleurs, comme tous les acteurs de l'hôtellerie-restauration, le réseau des Crous fait face à d'importantes tensions en matière de recrutement, ces difficultés pouvant parfois conduire à une organisation plus réduite de l'activité.

Enfin, les tensions sur les prix sont toujours très présentes et ont nécessité un important travail sur les clauses de révisions des tarifs, en lien avec le conseil national de la restauration collective et la direction des achats de l'État.

- **La mutualisation des achats**

Les démarches de mutualisation se poursuivent, tant dans le domaine de la restauration que dans celui de l'hébergement, ces achats « métiers » constituant une priorité.

- Renouvellement de marchés : beurre, œuf, fromage (BOF)/produits laitiers, viande porc/charcuterie, volaille, poissons, gamme produits « végés », café et boissons chaudes
- Nouveaux marchés programmés : petit matériel de restauration, intérim, laveries en résidences

Parallèlement, dans le cadre du plan achats de l'Etat (PAE) des travaux se poursuivent, sous l'égide de la DAE, pour identifier des segments achats communs à l'échelle inter-opérateurs et opérateurs-ministères, mais également sur l'organisation de la fonction, les systèmes d'information et les politiques de consommation.

- **Une politique marketing et communication accompagnant la modernisation des unités et mettant l'accent sur la qualité de l'offre proposée**

Comme chaque année, les « éditions limitées », une recette nouvelle et originale par mois, créée, testée par nos chefs et validée par une diététicienne nutritionniste, continuent de remporter l'adhésion des étudiants. Des tutoriels et supports de communication accompagnent chaque recette (affiches, vidéos...)

En 2023, le Cnous prévoit par ailleurs une campagne de communication ayant pour objectif de valoriser notre politique achats dans le domaine alimentaire, en lien avec la loi Egalim (produits bio et de qualité).

- **La poursuite des formations techniques**

Ces formations porteront en particulier sur les thématiques ci-après

- La cuisine végétarienne : principes, techniques, base de recettes ;
- Les cuissons longues et basse température : cette technologie permet, outre une amélioration des rendements de cuisson, une valorisation des

qualités organoleptiques et gustatives des produits et, pour les cuissons de nuit, une réduction des consommations énergétiques pendant les heures de pointe ;

- La sobriété énergétique : optimisation des installations, conduite à tenir en cas de coupure... ;
- Produits d'entretien et d'hygiène : la « chimie » verte, usages, risques, précautions.

- **La transition écologique**

Outres les actions décrites ci-dessus, des initiatives complémentaires sont programmées en 2023, conformément aux travaux présentés en commission « vie étudiante et transition écologique » du Cnous :

- La mise en place des plans de sobriété énergétique ;
- La réalisation des bilans gaz à effet de serre (GES) des CROUS, et la déclinaison des plans d'actions en particulier dans le champ de la restauration et de l'immobilier. Ces plans réalisés par chaque Crous mettent en particulier l'accent sur le développement de l'offre végétarienne et la substitution des produits alimentaires les plus émetteurs de GES ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire : le Cnous prévoit de nouveaux travaux de capitalisation et de diffusion de bonnes pratiques en la matière, au regard du cadre réglementaire comme des initiatives nombreuses mises en œuvre par certains Crous, afin d'assurer de nouvelles avancées à l'échelle nationale en ce domaine.

### **ACTION 3 : SANTE DES ETUDIANTS ET ACTIONS ASSOCIATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES**

---

Les Crous contribuent à l'amélioration des conditions de vie et d'étude dans l'objectif d'accompagner les étudiants vers la réussite et l'autonomie. En complément de leurs missions d'accompagnement social, de logement et de restauration, les Crous accompagnent, de longue date, les étudiants à devenir acteurs de la vie étudiante, de la vie de campus, de la vie culturelle de l'animation de leurs lieux de vie.

Le rôle central que le Parlement a confié aux Crous dans le cadre de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), instaurée par la loi pour l'orientation et la réussite des étudiants depuis mars 2018, l'illustre. Ils sont, d'une part, chargés de la collecte de cette contribution et, d'autre part, affectataires d'une part, comprise entre 7,5 à 15 % (selon le niveau de la collecte), du produit collecté. Ce rôle est particulièrement renforcé par le MESR du fait de la crise sanitaire avec la pérennisation désormais de deux mesures majeures au bénéfice des étudiants, directement opérées par le réseau des Crous :

- la prolongation de l'action des référents étudiants en résidence universitaire ;
- la mise à disposition gratuite de protections périodiques dans les résidences et une partie des structures de restauration.

Les crédits consacrés au soutien aux initiatives étudiantes, au développement de la vie de campus et de l'action culturelle proviennent principalement de la subvention du MESR, même si le réseau développe des partenariats avec d'autres acteurs, notamment le ministère de la culture. La politique du réseau en la

matière est inchangée dans ses grandes lignes en 2023 et se structure toujours autour de trois axes :

- le soutien aux initiatives étudiantes ;
- une politique culturelle orientée vers le soutien à la création artistique, notamment étudiante, le développement d'une programmation culturelle abordable et de qualité et la fréquentation des œuvres pour le plus grand nombre ;
- le développement de tous les projets contribuant à une vie de campus dynamique, notamment dans les résidences universitaires.

Contribuant à leur réussite et à leur bien-être, la socialisation des étudiants est en soi un objectif poursuivi par les Crous. Ils sont pour cela résolument mobilisés pour développer des actions en résidences et sur les campus, en lien avec les partenaires universitaires et les étudiants, dans un large spectre de domaines : le développement durable, la culture, le sport, la santé, etc. Les Crous sont invités à associer étroitement les étudiants à ces projets, tant dans la phase d'identification des besoins que dans la conception et le déploiement des actions, comme le y incite la loi instaurant la CVEC.

- **Le soutien aux projets étudiants, notamment via Culture-ActionS**

Les crédits délégués aux Crous visent le soutien aux initiatives étudiantes, tant dans le domaine culturel que dans celui de l'engagement : dans le cadre du dispositif Culture-ActionS, les étudiants peuvent bénéficier d'un appui à la gestion de projets et/ou d'un soutien financier dans la réalisation de leurs actions culturelles, citoyennes ou solidaires. Près de 1 500 projets étudiants sont ainsi soutenus chaque année par les Crous.

Les Crous sont également invités à mobiliser ces crédits dans le cadre du soutien aux conseils de résidence, via par exemple les commissions académiques de la vie étudiante.

Des prix nationaux sont également remis aux projets étudiants primés par les différents jurys de Culture-ActionS, parmi les projets primés par les commissions Culture-ActionS organisées par chacun des Crous.

- **Les concours de création étudiante**

Co-porté par le Cnous et un Crous, chacun des concours de création étudiante permet aux étudiants d'exprimer leurs talents et de laisser libre court à leur créativité. Les sept champs artistiques couverts par les concours de création étudiante sont le théâtre, la musique, la danse, la nouvelle, le court-métrage, la photographie et la bande-dessinée.

Les lauréats se voient :

- Remettre un prix numéraire
- Offrir un accompagnement vers les acteurs culturels du domaine artistique, via :
  - une dynamique renforcée de communication & de médiatisation des lauréats et de leurs œuvres, grâce à un travail tout au long de l'année ;
  - une stratégie volontariste de partenariats, tant nationaux que locaux. Ainsi, de nombreux Crous ont localement développé des

partenariats avec des festivals de musique, de théâtre ou de BD, par exemple.

- **Le soutien à des projets associatifs nationaux**

Le Cnous poursuit son soutien historique au développement de projets associatifs nationaux, qui contribuent à la dynamisation de la vie de campus dans les territoires. Ce sont principalement, mais pas exclusivement, des projets d'associations étudiantes nationales qui proposent des outils au service d'une meilleure implication des étudiants dans la vie des campus. Ces partenariats font l'objet de conventions fixant le sens, les ambitions et les objectifs communs des parties. Les Cnous sont bien sûr tenus informés desdits partenariats, afin d'accompagner et faciliter leur déploiement sur le territoire le plus large.

- **Le développement d'actions en résidence étudiante**

Les activités qui s'y déploient peuvent être opérées par les Cnous eux-mêmes, par des étudiants ou par des partenaires, universitaires ou associatifs par exemple. Parmi les leviers dont les Cnous se saisissent pour ce faire, l'emploi étudiant et le service civique, complémentaires, peuvent être cités.

Les Cnous proposent de nouveaux services et activités adaptés aux attentes et besoins des résidents, notamment dans le champ des activités culturelles, associatives, de loisirs, de plein air et de sport, accessibles de manière souple sur des horaires très larges, en prêtant une attention soutenue aux week-ends et aux périodes de vacances.

Surtout, le budget 2023 du Cnous prévoit **la pérennisation de l'action des référents étudiants en résidence**. Initiative née des Cnous eux-mêmes, à l'instar des Cnous de Strasbourg et de Normandie historiquement, puis reprise par d'autres Cnous durant la crise sanitaire, les référents étudiants en résidence ont été généralisés dans tous les Cnous durant la crise sanitaire. Le bilan tiré par le Cnous de cette mesure prolongée déjà en 2021-2022 est particulièrement positif en particulier s'agissant de l'accompagnement et de l'orientation des étudiants logés, vers leurs droits et pour lutter contre leur isolement.

- **La lutte contre la précarité menstruelle et la distribution de protections périodiques gratuites en hébergement et en restauration**

L'année 2022 a permis la consolidation du dispositif national lancé initialement en mars 2021. Depuis, les distributeurs disponibles dans plus de 700 résidences et 300 structures de restaurations permettent effectivement aux étudiants de s'approvisionner en serviettes hygiéniques et en tampons, avec ou sans applicateur. Pour rappel, le Cnous avait, par ailleurs, conduit fin 2021 un processus de sélection particulièrement rigoureux sur la qualité des produits proposés et ce en lien avec les attentes étudiantes (matière première coton labellisé et biodégradable, absence de composés volatiles et de traitement comme de contaminants chimiques, etc.).

- **L'accueil international**

Le Cnous et les Cnous demeurent des acteurs importants de la stratégie d'attractivité internationale lancée par le Gouvernement et de la labellisation « Bienvenue en France » et de l'accueil des étudiants internationaux dans le contexte de la crise sanitaire. A ce titre le Cnous participe aux comités de pilotage mis en place par les tutelles.

Le logement des étudiants internationaux dans le cadre de conventions avec les établissements d'enseignement supérieur et la dématérialisation de leur procédure d'attribution de logements à travers le déploiement du module conventions, désormais mis à disposition de tous les établissements, demeure par ailleurs une priorité pour 2023.

Face aux difficultés sociales importantes rencontrées par les étudiants internationaux le Cnous s'efforce en effet de promouvoir les dispositifs permettant de mieux sécuriser les ressources de ces étudiants, et mobilise fortement les services sociaux, dont une part importante de l'action concerne les étudiants internationaux (accès à des aides d'urgences ou au repas non boursier à un euro par exemple).

Les étudiants ayant le statut de réfugiés ou de la protection subsidiaire, dont les étudiants ukrainiens, éligibles aux bourses sur critères sociaux, font l'objet d'une attention particulière tant pour l'accès au logement que pour l'accueil et l'accompagnement.

Les chercheurs réfugiés sont aussi pris en compte par la participation du Cnous au programme PAUSE, Programme national d'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil.

La convention entre Campus France et le Cnous et les Crous pour l'accueil et le logement des boursiers donne enfin lieu à des frais de gestion répartis aux Crous.

## **ACTION 4 : PILOTAGE ET ANIMATION DU PROGRAMME**

---

### **1. La gestion des ressources humaines**

Le plafond d'emplois du réseau des œuvres universitaires et scolaires s'élève à 12 724 ETPT pour 2023 (*cf. supra*). Le plafond d'emplois est géré au niveau national, le Cnous établit les autorisations d'emplois de chaque Crous dans le respect du plafond global du réseau.

Les objectifs fixés pour 2023 en matière de gestion des ressources humaines s'inscrivent dans la continuité du travail entrepris depuis 2020 et portent sur les axes suivants :

- **Renforcer le pilotage des emplois et de la masse salariale**
  - Renforcer la politique d'animation et de coordination RH du réseau ;
  - Assurer une meilleure cohérence et lisibilité des stratégies RH ;
  - Fiabiliser les données, et consolider la qualité des documents prévisionnels de gestion des emplois et crédits de personnel (DPGECF) ;
  - Développer le pilotage de la structure des emplois et de la masse salariale.

- **Déployer une Gestion Prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) liée au projet de chaque établissement**
  - Pour anticiper l'évolution de la pyramide des âges ;
  - Pour s'adapter à la stratégie des Crous et rester en phase avec les besoins de développement de chacun des territoires ;
  - Tout en interrogeant les missions qui peuvent être remplies par des titulaires ou des personnels ouvriers régis par les Dapouos, des CDD ou des contrats étudiants voire même externalisées en utilisant aux mieux les vecteurs législatifs et réglementaires existants;
  - Avec l'objectif de renforcer le dynamisme et l'attractivité des métiers et de nos établissements ;
  - Afin de permettre à chaque agent d'être acteur de son parcours professionnel tant en interne que dans le cadre d'une mobilité. L'évolution des textes relatifs aux Dispositions Applicables aux Personnels Ouvriers des Œuvres Universitaires et Scolaires (DAPOOUS) intervenue en 2022, comme les possibilités étendues de recourir aux concours internes pour permettre aux personnels ouvriers d'intégrer le statut des ITRF, seront partie intégrante des leviers permettant d'atteindre cet objectif.
  
- **Poursuivre une politique d'action sociale** ambitieuse, particulièrement légitime au regard de la structure des emplois au sein du réseau
  
- **Animer le réseau des référents égalité**
  - Déployer le plan national des mesures de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles en s'appuyant sur les partenaires institutionnels et associatifs, et mettre en œuvre les projets pour lesquels le Cnous a été retenu dans le cadre d'un appel à projets financé par le MESR en particulier une communication pro-active destinée à protéger les personnels comme les étudiants ainsi qu'à mieux porter à connaissance les dispositifs existant;
  - Promouvoir des actions de sensibilisation contre les discriminations LGBTQI, principalement à destination des étudiants mais aussi des personnels des Crous.
  
- **Développer la qualité de vie au travail**
  - Intégrer des plans d'actions de prévention sur des risques matériels et physiques et en particulier autour de la pénibilité des fonctions, des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
  - Systématiser les plans de prévention des risques psycho-sociaux et la mise en place de cellules et comités nécessaires ;
  - Intégrer le bien-être au travail dans la pratique managériale et dans toutes les organisations ;
  - Renforcer le télétravail choisi et rendre les agents plus autonomes.

### **Les axes de formation 2023**

L'activité de formation au centre national de formation du réseau (CNF) retrouve, depuis 2022, la dynamique qu'elle avait connue en 2019. Les formations en présentiel et la vingtaine de séminaires métiers, qui constituent des moments propices aux échanges, seront pleinement renforcées en 2023.

Pour autant, le Cnous prévoit en 2023 le développement de la formation hybride (en présentiel et en ligne). La formation directement en ligne sur la plateforme « Moodle les Crous », concerne un nombre croissant de domaines dont :

- la bureautique (tutoriels sur les applications sous Windows 365) ;
- la prévention santé sécurité au travail (parcours dynamique pour les gestes aux 1ers secours, pour la sécurité incendie, pour l'utilisation d'un défibrillateur) ;
- la prévention des risques (contre les violences sexistes et sexuelles).

Pour conduire ces actions, le Cnous prévoit ainsi 1,5 M€ au titre de la formation professionnelle en 2023.

Le plan national de formation (PNF) continue de s'appuyer sur les priorités présentées lors du budget 2022 :

- Poursuivre les formations des acteurs pour améliorer et simplifier les procédures en matière d'instruction des bourses, en matière d'attribution d'aides sociales et d'aides d'urgence aux étudiants ;
- Renforcer la fiabilisation des données et leurs traitements (gestion d'outils de pilotage, tableaux de bord, rédaction de procédures...) ;
- Renforcer la culture de prévention des risques professionnels (prévention des RPS, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, favoriser le management bienveillant) ;
- Consolider le contrôle interne budgétaire et comptable pour sécuriser les processus de dépenses et de la chaîne pour les recettes.

De nouvelles priorités ont par ailleurs été identifiées en 2023

- Le CNF devra construire et mettre en œuvre un plan de formation ambitieux en matière de transition écologique et de sobriété énergétique. Ces travaux compléteront les formations métiers autour de la restauration, de l'hébergement au sein desquelles une place croissante est accordée aux enjeux de transition écologique, grâce notamment à des actions autour de la cuisson basse température ou aux formations sur la cuisine végétarienne.
- Suite aux élections professionnelles et à l'installation de nouvelles instances en janvier 2023, la formation des élus sur leurs missions et leurs périmètres sera privilégiée et organisée en sessions interCrous pour être au plus proche du terrain
- Un programme d'actions sera aussi mis en place en sessions inter-Crous en partenariat avec le MESR et la CPED, sur le volet de la prévention et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Nombre de formations déjà mises en œuvre seront prolongées, en lien avec l'évolution des interventions attendues du réseau des Crous

- Les projets relatifs à l'accompagnement des acteurs des services sociaux seront prolongés sur les volets suivants : promotion de la santé étudiante, détection des étudiants en situation de fragilité et de détresse, lutte contre les discriminations et les violences subies par les personnes LGBTQI+ ;
- Les formations autour des grands enjeux de politique RH et de promotion de la qualité des conditions de vie au travail seront maintenues, d'autant qu'ils contribuent des métiers du réseau. Les projets de formation seront conduits autour des thématiques suivantes :
  - prévention des risques psycho-sociaux ;
  - développement d'actions sur les pratiques managériales communes ;

- promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité pour le recrutement ;
- gestion de l'impact du télétravail sur l'organisation des services, et comment « bien manager ses équipes à distance » et comment éviter les risques psycho-sociaux pour les télétravailleurs;
- En matière de communication, l'accent sera mis sur la communication digitale, la communication efficace sur les réseaux sociaux et la communication de crise.

Le Crous souhaite enfin renforcer ses partenariats avec les principaux acteurs institutionnels de formation agissant dans le champ des Crous (IRA, IH2EF, DGAFP et en particulier sa plateforme de formation en ligne « Mentor », IHEPS...). Les formations faisant intervenir les experts extérieurs seront poursuivies, notamment avec l'intervention de la DGFIP et du PNSR sur les évolutions réglementaires de la comptabilité publique.

## 2. Le système d'information

Les différentes composantes du système d'information se doivent de prendre en compte les principaux défis du réseau afin de répondre au mieux aux attentes des étudiants et aux besoins des services du Crous dans un objectif de performance.

Le réseau gère un portefeuille d'applications très variées que l'on peut subdiviser en trois catégories principales :

- Les applications support : RH, finances/comptabilité, gestion des régies, des immobilisations, de l'intranet, etc. ;
- Les applications métiers : gestion locative et hébergement, restauration, action sociale et aides financières à l'étudiant, etc. ;
- Les services aux étudiants : portail de la vie étudiante, recherche de logements et emplois dans le secteur privé, connexion au réseau internet en résidence, etc. ;

Tous ces outils permettent le développement des services aux étudiants mais aussi la sécurisation des pratiques professionnelles, l'accompagnement des évolutions métiers ainsi que le renforcement des échanges avec les établissements d'enseignement supérieur (Apogée, Aglaé, cartes multiservices) ou d'autres partenaires (CAF, DRFiP, ...).

Les principaux domaines d'action de la sous-direction en charge du numérique (SDN) pour ce budget 2023, s'inscrivent pleinement dans les axes stratégiques du réseau et dans les orientations présentées lors du budget 2022, en particulier le renforcement des outils de suivi et de pilotage et l'adaptation des outils aux exigences de qualité des services. Les travaux engagés ont pour objectif de doter les Crous d'outils à l'état de l'art pour permettre de valoriser au mieux leurs activités et d'assurer un suivi et une traçabilité de bout en bout de chacune des actions conduites.

### **AMELIORATION DU SI DU RESEAU DES ŒUVRES**

Les évolutions du système d'information du réseau s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue, portant tant sur sa couverture fonctionnelle que sur l'ergonomie des applications. Avec ces évolutions, les possibilités et actions de rationalisation, d'harmonisation et de dématérialisation se renforcent, permettant ainsi de mettre le numérique du réseau des œuvres en adéquation avec ses objectifs stratégiques.

- **Le SI ressources humaines (Pléiades)**

Le Cnous souhaite stabiliser le SIRH actuel tout en assurant la préparation de passage à la paye à façon (DGFIP), ce qui exigera le passage à un SIRH homologué, réalisable a priori au plus tôt en 2025. Une équipe projet associant des ressources de la SDRHF et de la SDN a été désigné fin 2022 pour conduire cette refonte majeure du SIRH.

L'année 2023 sera donc marquée par :

- La stabilisation des différents processus dont la DSN ;
- La mise en convergence des référentiels internes du réseau avec les référentiels de la fonction publique d'Etat ;
- L'engagement des travaux pour préparer la migration vers le nouveau SIRH.

- **Le SI comptable et financier (Orion)**

L'exercice 2022 a notamment été marqué par la préparation de la mise en œuvre d'Infinoé, l'infocentre financier porté par la DGFIP, qui exige une remontée automatisée de données fiabilisées et conformes à la réglementation. Concomitamment à la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics (RGP), la mise en œuvre de ce projet exige une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs en charge du SI financier et comptable (SIFC) au Cnous (SDN, SDPF, agence comptable) comme dans les Crous.

Par ailleurs, le couplage du SIFC avec les applications métiers (SI achat, ...) a nettement progressé permettant d'envisager rapidement une rationalisation des échanges sécurisant le lien entre les actes métiers et leur impacts financiers, et ce conformément aux attentes en matière de renforcement de la maîtrise des risques financiers au sein des établissements publics, ainsi qu'aux préconisations formulées lors d'audits DRFiP auprès de certains Crous.

L'année 2023 sera ainsi centrée sur :

- La mise en conformité des objets de gestion dans le SI pour fiabiliser les données au regard des exigences règlementaires imposées dans Infinoé ;
- La mise à œuvre de la certification de l'acquisition des droits (CAD) et du contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD) ;
- Le déploiement d'Infinoé en septembre 2023 ;

- **Les référentiels et SI achat**

Les travaux porteront toujours sur le renforcement des deux dispositifs que sont la base nationale des articles (BNA) et la base nationale des structures (BNS).

Le BNS sera adaptée aux besoins de l'activité hébergement, en prévision de la refonte ultérieure du SI de gestion locatif (actuel H-3).

La base nationale des articles (BNA) remplit déjà pleinement son rôle dans la mutualisation des achats et la mise à disposition de tous les articles achetés (marchés nationaux et régionaux) dans tous les cycles d'achat ou de vente. L'exercice 2023 permettra de compléter et renforcer ce rôle de la BNA sur les processus d'achat (couplage au SI de l'UGAP, par exemple).

Enfin, les travaux importants conduits depuis 2021 sur le SI achat (EPONA) seront poursuivis en lien avec l'extension des activités de la centrale d'achat.

- **Le SI logement**

Le SI logement avait fait l'objet, en 2018, d'une refonte totale lors du découplage bourse-logement. Tous les processus de gestion locative avaient ainsi été revus afin de les adapter au mieux aux rythmes universitaires et de les moderniser pour que la relation avec l'étudiant soit la plus fluide possible (possibilité de choix de logement plus ouvert, communication avec l'étudiant par mail et SMS, etc.). Ces actions ont été poursuivies depuis lors dans le cadre d'un processus d'amélioration continu de la gestion locative sur l'ensemble des phases (gestion au fil de l'eau, renouvellement/réadmission, tour social, phase complémentaire).

L'exercice 2022 a été principalement marqué par la refonte du tour national logement (passage d'un dispositif monocycle à un dispositif en quatre cycles se déroulant sur la période charnière de mi-juin à mi-juillet). Cette ré-urbanisation du processus d'affectation principal, garant de l'équité sociale, a permis l'affectation de plus de 50 % d'étudiants et a été reçue très positivement par les étudiants et leurs représentants :

Les chantiers 2023 s'inscrivent ainsi dans la continuité de ces démarches avec :

- L'amélioration et la stabilisation de la phase d'affectation principale pour tenir compte des enseignements du retour d'expérience conduit avec les Crous sur le tour 2022 ;
- Le lancement du projet de refonte et de ré-urbanisation du SI locatif (actuel H-3) avec notamment la réécriture complète de la partie comptable ainsi qu'un couplage renforcé avec le SI financier et comptable. Cette refonte s'accompagnera, à terme, de l'abandon de H-3 pour passer à un SI full Web se centrant sur un parcours amélioré pour la gestion ;
- L'extension fonctionnelle du module « Convention » (ex centrale RI) pour permettre la généralisation de la dématérialisation du processus de mise en disposition des établissements d'enseignement supérieur (sous convention) de logements (ciblant les étudiants internationaux) à gestion partagée ;
- L'ouverture du SI avec des nouvelles API (étudiants logés) et son interfaçage avec des SI partenaires afin de simplifier les démarches des étudiants et des agents et sécuriser la gestion (couplage avec le SI Visale et celui des CAF en particulier).

- **Le SI restauration** (fabrication et ventes)

Le projet de refonte du SI Restauration (avec notamment le remplacement de l'outil actuel Garone) a été lancé courant 2022. L'abandon à moyen terme de l'outil Garone a été acté avec la décision prise d'un moratoire sur les évolutions dans le SI actuel. La première étape de cette stratégie de refonte a consisté à la mise en œuvre d'une étude pour définir la cible du futur SI. Les conclusions de cette étude seront remises en début 2023 pour choix du scénario le plus adapté.

L'exercice 2023 permettra d'engager ce chantier de refonte sur la base de l'outil (ou des outils) de référence qui auront été retenus.

- **Le pilotage et la gestion des indications de suivi de gestion et de performance** (indicateurs et tableaux de bord partagés à tous les niveaux du réseau)

En 2023, le programme relatif aux outils de pilotage (système d'information décisionnel –SID- et infocentres) est constitué des actions suivantes :

- La stabilisation fonctionnelle et technique du SID ;

- La stabilisation et la refonte ergonomique du tableau de bord commun (TBC) ;
- La mise en œuvre de nouveaux infocentres opérationnels (suivi des ventes avec vision nationale, relation avec l'étudiant) ainsi que l'élargissement de la couverture des infocentres existants (qui loge-t-on, ...).

- **La stratégie de communication digitale et les sites d'Internet des Crous (et du Cnous)**

Le nouveau site Internet mutualisé (les Crous et le Cnous) sera déployé début 2023. Les travaux d'amélioration de couverture ou d'extension d'un certain nombre de fonctionnalités se poursuivront.

#### **RENFORCEMENT DES SERVICES RENDUS A L'ETUDIANT (SI VIE ETUDIANTE)**

- **Mes Services Etudiants (MSE)**

Lancé en 2016, le Portail de la Vie Etudiante est devenu MesServices.etudiant.gouv.fr (MSE), couplé au site d'information dédié à l'étudiant etudiant.gouv.fr et aux futurs sites internet du réseau. Ce guichet unique et multiservices a permis et permet de simplifier l'ensemble des démarches des étudiants

En 2022, les travaux principaux ont permis :

- De mettre en place la gestion de l'INE avec la mise en service d'INES ;
- D'assurer le raccordement de MSE à FranceConnect et la prise en compte des API (interfaces) mises à disposition au niveau gouvernemental (API Gouv) comme notamment l'API statut étudiant et l'API boursiers ;

Le programme d'action 2023 est notamment composé des actions suivantes :

- Le couplage avec l'outil plateforme omnicanal et l'intégration du *chatbot* (voir *infra*) ;
- La refonte globale de l'infrastructure technique de support à MSE (sur NUO) afin de sécuriser au mieux l'exploitation et la résilience du service ouvert à tout étudiant ;
- La fiabilisation de la gestion de l'INE avec le renforcement de la gestion des cas de litiges sur l'attribution d'un INE (notamment des étudiants internationaux).

- **Le SI Aides**

Un effort particulier a été porté en 2022 sur la dématérialisation complète des demandes d'aides spécifiques avec des développements complémentaires sur la brique DAE (« demande d'aide en ligne »). Le chantier de refonte du SI aide entrera dans sa phase opérationnelle début 2023 avec l'objectif de disposer d'un SI :

- Couvrant tout type d'aides (avec ou sans évaluation sociale, ponctuelle ou récurrente) ;
- Tenant compte le cas échéant d'évolutions plus larges ou de nouvelles orientations susceptibles d'être données au réseau des Crous à l'issue de

la concertation nationale et locale relative aux bourses et à la vie étudiante.

- **Le SI CVEC**

Le SI CVEC continuera à évoluer pour poursuivre la mise en adéquation des processus. L'exercice 2023 sera notamment marqué par :

- La mise en œuvre d'un module « rectorat » afin de fiabiliser la gestion des listes d'établissements notamment des établissements affectataire d'une part de la collecte de la CVEC ;
- La refonte ergonomique du volet étudiant, dans le cadre d'une démarche associant des groupes d'étudiants (prise en compte de l'expérience usager) et avec l'appui de la Dinum.

- **Le renforcement des plateformes interrégionale d'assistance à l'étudiant**

- Un outil unique et omnicanal pour toutes les plateformes d'assistance à l'étudiant

L'appel d'offre concernant l'acquisition d'une solution nationale utilisable par toutes les plateformes mis à disposition de l'étudiants par les Crous a été notifié fin juin 2021. Les cinq centres de contacts de France métropolitaine (Ile-de-France, Grand Ouest, Grand Est, Centre et Grand Sud, Crous de Bordeaux) ont tous basculé sur la solution nationale omnicanal durant le 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Cette nouvelle solution permet d'optimiser au mieux la relation avec l'étudiant à l'échelle nationale et de tendre vers le respect des indicateurs d'efficience fixés dans le cadre du programme interministériel SP+, en particulier en assurant un suivi harmonisé du taux de décrochés, conformément aux annonces du Premier ministre lors du CITP de février 2021, et bénéficie à ce titre d'un soutien du plan de relance.

En 2023, les chantiers principaux seront :

- Le couplage de la solution avec le *Call* et *Chat Bots*
- Le couplage avec MSE
- La mise en œuvre d'un infocentre dédié
- La sécurisation de l'infrastructure technique

- La solution nationale *chat bots* et *call bots*

Une solution nationale de *Call* et *Chat bots* sera déployée en couplage avec les plateformes d'assistance à l'étudiant pour compléter le déploiement de la plateforme nationale omnicanal. L'appel d'offres a été notifié en juillet 2022 et les travaux pour constituer la base de connaissances ont commencé en septembre.

Les « Bots » sont des automates issus de l'intelligence artificielle, capable de rechercher la meilleure réponse à une sollicitation de l'utilisateur. L'objectif est d'apporter rapidement un premier niveau de réponse soit par le biais de messages écrits, soit de réponses orales, aux demandes et attentes des étudiants qui

font appel aux différents dispositifs d'assistance en préservant dans tous les cas le relais vers les agents des Crous si la réponse ne correspond pas aux attentes. Les services numériques pour l'étudiant devront être adaptés pour interagir avec l'outil notamment en développant les interfaces avec les SI de la vie étudiante pour apporter automatiquement les réponses aux sollicitations des étudiants (renvoi d'une notification, statut et état de la demande, etc.). Ces outils permettront par ailleurs d'apporter un premier niveau de réponse immédiat en-dehors des horaires d'ouvertures des centres de contacts (soirée et week-ends en particulier).

L'exercice 2023 permettra d'assurer le déploiement généralisé de la solution. Ce projet a également été soutenu par la DITP dans le cadre du programme France relance.

#### **RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES DU RESEAU**

- **Les Datacenters et les infrastructures techniques du Cnous et des Crous**

Le Cnous dispose des deux groupes de datacenters redondés :

- Les datacenters sur l'IDF qui hébergent plus particulièrement les grands SI transversaux dédiés aux agents de Crous (SIRH, SIFC, ...) ;
- Le cloud NUO (Dijon-Grenoble) dédié aux services à l'étudiant ;

Au regard de la montée en puissance continue du numérique et d'une exigence de disponibilité et sécurité toujours plus forte, le renforcement de l'efficacité de ces infrastructures sera poursuivi, avec toujours la volonté d'être au plus près de l'état de l'art (nouvelle plateforme MSE, amélioration des dispositifs de sauvegarde et restauration, ...)

- **La sécurité des systèmes d'information**

Dans le cadre de l'exigence gouvernementale d'un niveau de maîtrise des risques liées à la cyber-sécurité et suite à la publication de la circulaire SSI engageant tous les Crous (et le Cnous) sur un plan d'action triennal, un effort important sera conduit en 2023 notamment dans les domaines suivants :

- Le renforcement des équipements de gestion et supervision de la sécurité (*Firewall*, ...) ;
- La mise en œuvre de l'authentification forte pour sécuriser au meilleur niveau l'accès en mobilité (télétravail, ...) aux applicatifs du réseau ;
- La conduite de nouveaux audits de sécurité sur les principaux pans des SI du réseau des Crous.

### **3. La communication**

- **La communication externe**

Si l'information des publics des Crous et notamment la promotion des services d'aides, d'hébergement et de restauration proposés par le réseau des œuvres fait partie intégrante des missions de la communication du Cnous, qui vient en appui des Crous, le Cnous souhaite, cette année renforcer la notoriété du réseau auprès d'un public plus large notamment en valorisant au niveau national les actions menées au niveau régional.

Face à l'accélération de l'information sur les réseaux sociaux et aux nouveaux enjeux en matière d'information digitale (présence très forte des étudiants sur les réseaux sociaux), le Cnous souhaite renforcer la présence en ligne du réseau. Pour cette raison, le Cnous poursuit la politique de dématérialisation des supports de communication qui avait été amorcée les années précédentes et développe les investissements d'achat d'espace ciblés sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, le Cnous souhaite mettre en place un « style » de communication plus incarné où l'humain sera beaucoup plus présent afin que les étudiants s'identifient plus facilement aux messages véhiculés.

- **Communication interne**

Les actions conduites au cours des années précédentes visant à renforcer la communication interne tant au sein du Cnous qu'à l'échelle du réseau seront poursuivies en 2023. Le Cnous se consacrera en particulier à assurer la promotion de la lutte contre les discriminations ou les violences sexistes ou sexuelles.

- **Marketing**

Dans la logique d'une approche globale et intégrée, le budget communication intègre également l'ensemble des dépenses du Cnous dévolues au marketing. Comme rappelé *supra*, la démarche marketing interne qui vise une amélioration significative de l'image du réseau et du bien-vivre en résidence universitaire fera un focus sur la promotion des possibilités de courts séjours dans les résidences Crous pour les étudiants en mobilité, en stage et autres besoins ponctuels s'agissant de l'hébergement. Concernant la restauration, au-delà d'un renforcement des formations aux Crous également signalées, le Cnous poursuivra ses actions relatives aux opérations « éditions limitées » et envisage, suivant les conditions de la rentrée 2022, une expérimentation de loterie/fidélisation afin de renforcer l'attractivité des cafétérias.

#### **4. L'observatoire national de la vie étudiante**

L'année 2023 est marquée par la réalisation de la 10<sup>e</sup> édition de l'enquête triennale de l'OVE - l'enquête nationale Conditions de vie des étudiants (CdV).

L'OVE prévoit de conduire les projets suivants en 2023 :

- **La réalisation de l'enquête nationale par questionnaire en ligne *Conditions de vie des étudiants 2023* ;**
  - Lancement de la campagne de communication de l'enquête CDV ;
  - Récupérations des fichiers d'inscrits des établissements d'enseignement supérieur et sélection des échantillons ;
  - Réalisation de l'application de questionnaire en ligne ;
  - Passation du questionnaire d'enquête ;

- Nettoyage, traitement et analyse des résultats ;
- **L'exploitation de l'enquête CDV 2020 et des enquêtes complémentaires sur les effets de la crise sanitaire sur les conditions de vie des étudiants ;**
  - Exploitations spécifiques sur les thèmes « précarité étudiante » et « santé mentale » ;
  - Publication d'analyses thématiques sur le site de l'OVE ;
- **La participation au programme Eurostudent VIII.** L'enquête Conditions de vie des étudiants fait partie intégrante, pour la France, du programme Eurostudent de comparaison européenne des données économiques et sociales des étudiants. L'OVE fait partie du comité de pilotage d'Eurostudent VIII et à ce titre, participe à l'organisation d'Eurostudent ;
- **La publication dans la collection « Etudes et recherche » de deux ouvrages :** un ouvrage collectif tiré de l'enquête « Conditions de vie des étudiants » 2020 et un ouvrage sur les orientations et socialisations masculines dans des formations « féminines » de l'enseignement supérieur (lauréate du concours de l'OVE) ;
- **Le concours de l'OVE**, qui permet de primer une sélection de mémoires et de thèses apportant des garanties de qualité scientifique mais aussi des connaissances utiles à l'amélioration des actions menées dans le domaine de la vie étudiante.

Les autres activités conduites par l'OVE en 2023 doivent également être signalées :

- Réponse à des demandes d'informations et de données, voire à des prestations ponctuelles d'analyse spécifique, émanant d'institutions publiques (MESR en particulier), des médias, d'établissements d'enseignement supérieur, etc. ;
- Participation à des groupes de travail, à des commissions ou des colloques relatifs aux conditions de vie des étudiants ;
- Mise à disposition du public du centre de documentation papier de l'OVE ;
- Participation à la publication du MESR - *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France* – à travers la réalisation de fiches statistiques ;
- Actions de communication de l'OVE : newsletter mensuelle, gestion et actualisation du site internet de l'OVE, *community management* sur les réseaux sociaux, etc...